Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_034_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-034-2026

Objet : Office de Tourisme et des Congrès de la Baie de Saint-Brieuc- Demande de renouvellement du classement en catégorie 1

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Annie GUENNOU, André GUYOT, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Damien GASPAILLARD pouvoir à Pascale GALLERNE, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 67
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_034_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-034-2026

Rapporteur : Monsieur Denis HAMAYON

<u>Objet</u> : Office de Tourisme et des Congrès de la Baie de Saint-Brieuc- Demande de renouvellement du classement en catégorie 1

EXPOSE DES MOTIFS

Les Offices de Tourisme, selon une démarche volontaire, sont classés par catégorie (I ou II) en fonction du niveau des aménagements et des services garantis au public ;

L'arrêté du 16 avril 2019 du Ministère de l'économie et des finances fixe les critères de classement déclinés en deux catégories et qui tiennent compte de :

- l'accessibilité et de l'accueil,
- de la cohérence entre les périodes et horaires d'ouverture et la fréquentation touristique de la zone géographique,
- la prise en compte de la clientèle étrangère,
- la qualité, l'accessibilité et du niveau de qualification de l'information touristique,
- l'engagement de l'Office de tourisme dans une démarche qualité,
- des moyens humains pour assurer la mission,
- la gestion des statistiques,
- la capacité à mettre en œuvre la stratégie touristique locale.

L'Office de Tourisme de catégorie I doit disposer d'une équipe renforcée, déployer une promotion d'envergure nationale ou internationale, constituer un levier important de notoriété, fédérer les acteurs de son périmètre dans une dimension entrepreneurial.

Le Conseil communautaire, sur proposition de la direction de l'Office de tourisme, doit formuler la demande de classement auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor. Ce classement est prononcée pour une durée de cinq ans.

L'Office de Tourisme et des Congrès de la Baie de Saint-Brieuc étant classé en catégorie I depuis juillet 2021,

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_034_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DB-263-2002 du 21 novembre 2002 portant création de l'Office de Tourisme communautaire,

VU la délibération DB-002-2022 du 3 février 2022 portant sur la convention d'objectifs liant Saint-Brieuc Agglomération et l'Office de Tourisme Communautaire,

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

VU l'avis de la commission politiques économiques, tourisme en date du 27 janvier 2026 ;

Le Bureau Statutaire saisi en date du 29 janvier 2026;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

AUTORISE la demande du renouvellement de classement en catégorie I de l'Office de Tourisme et des Congrès de la Baie de Saint-Brieuc.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter ce classement auprès de M le Préfet des Côtes-d'Armor.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 67	Pouvoirs : 12	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON